



DÉCISION MUNICIPALE
2026 - 113
en date du 13 Août 2026

Objet : Décision portant attribution et conclusion d'un marché public de travaux relatif au système de sécurité incendie (SSI) dans le cadre de la réhabilitation, mise en accessibilité et rénovation énergétique du centre de loisirs - RSJC ELEC

Pris en application des délibérations n°2026-23 du 31 mars 2026 et n°2026-87 du 24 juin 2026 du Conseil municipal de la commune de Luzarches portant délégation de pouvoirs au Maire dans les matières prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Cahier des Clauses Administrative Générales applicables aux Marchés publics de travaux (CCAG Travaux) issu de l'arrêté du 1er avril 2021 ;

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) afférent à l'opération de réhabilitation, mise en accessibilité et rénovation énergétique du Centre de Loisirs situé au 16 rue des Selliers à Luzarches

Considérant que la commune de Luzarches a engagé une opération de réhabilitation, mise en accessibilité et rénovation énergétique du centre de loisirs faisant l'objet d'un marché public de travaux décomposé en plusieurs lots ;

Considérant que le lot relatif au système de sécurité incendie (SSI) a été déclaré infructueux à l'issue de la procédure de consultation initiale ;

Considérant qu'à la suite de cette infructuosité, une nouvelle procédure adaptée de mise en concurrence et de négociation a été régulièrement engagée ;

Considérant l'offre financière et technique présentée par la société **RSJC ELEC**, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux du lot SSI dans les délais prescrits afin d'assurer la conformité réglementaire de l'Établissement Recevant du Public (ERP) et le respect du calendrier d'ouverture du Centre de Loisirs ;

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu un marché de travaux relatif au système de sécurité incendie (SSI) dans le cadre de l'opération de réhabilitation, mise en accessibilité et rénovation énergétique du centre de loisirs avec la société RSJC ELEC, sise 24 allée du Mail, 77230 Rouvres, immatriculée sous le numéro de Siret 493 582 589 00039, pour un montant de 12 696.90 € TTC.

Article 2 : Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement signé par les parties ;
- Le devis accepté de l'entreprise ;
- Le calendrier d'exécution des travaux ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Le CCAG Travaux (Arrêté du 1er avril 2021).

REÇU EN PREFECTURE

le 13/08/2026

Application agréée E-legalite.com



Article 3 : Le présent marché est financièrement indépendant du marché de travaux initial. Son exécution devra respecter le calendrier général de l'opération ainsi que les stipulations du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) applicables au présent marché.

Le règlement des prestations s'effectuera par acomptes mensuels sur la base des prestations réellement exécutées, après vérification par la maîtrise d'œuvre (Herr Milan Architectes) et transmission des demandes de paiement via le portail de facturation Chorus Pro.
Le délai global de paiement est fixé à 30 jours calendaires.

Article 4 : Dit que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



MANSOUX Michel
maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 13/08/2026
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 13/08/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 13/08/2026

Application agréée E-legalite.com